

Posture des



Comité de travail

Michel Leclerc
David Pépin

**Adoptée à Québec
Le 24 août 2017**

Table des matières

QU'ENTEND-ON PAR POSTURE ?	5
NOTRE HÉRITAGE	5
LA TERRE	5
LE SOLEIL	6
LE CERCLE	6
L'ARBRE	6
LES ÊTRES	7
NOTRE POSITIONNEMENT	7
NOS VALEURS	7
NOTRE MODÈLE D'ACTION	9
LA CHARTE DE LA TERRE	10
REMERCIEMENTS	10
ANNEXE	11

Qu'entend-on par posture ?

La posture réfère au **positionnement** philosophique et spirituel **traduisant l'héritage** des AmiEs de la Terre de Québec et **conditionnant ses actions** présentes et futures.

La **posture**, comme en yoga, est une voie d'accès essentielle vers l'**union** avec le **souffle** (celui qui anime notre association, soit l'implication et l'engagement des personnes qui la composent) et l'**esprit** (celui qui définit notre association, soit la mission et les valeurs des AmiEs de la Terre de Québec). La posture, le souffle et l'esprit sont les **trois piliers de notre mouvement** ; ils posent les bases de l'appartenance des citoyenNEs à ce dernier.

Notre héritage

L'héritage des AmiEs de la Terre de Québec s'exprime à travers son emblème, que voici :



La Terre

La **Terre** symbolise ce qui nous accueille, notre milieu ; le potentiel vital. Elle est la **Terre-Mère**.

La Terre représente, pour les AmiEs de la Terre de Québec, **notre devoir d'écoute envers ce qui nous accueille, et de conscientisation du lien d'interdépendance qui nous unit à notre milieu**.

Le Soleil

Le **Soleil** symbolise l'énergie vitale, ce qui nous anime, ce qui éclaire notre cœur et nos ombres, la capacité de voir les choses telles qu'elles sont. Il est le **Soleil-Père**.

Le Soleil rappelle aussi le symbole de la roue, composée d'un moyeu (le cœur) et de rayons. La roue représente le mouvement, de même que le caractère cyclique de l'existence. Tous, nous expérimentons ces cycles, puisqu'ils sont modulés par le Soleil et la Lune. **Le caractère cyclique de l'existence est une loi de la nature.**

Le Soleil représente, pour les AmiEs de la Terre de Québec, **notre conscience, ainsi que notre devoir d'action par la mobilisation et la mise en commun de nos énergies.** Il représente également **notre devoir de reconnaissance et de respect des cycles de notre propre vie et du milieu qui nous accueille,** puisque ces cycles sont la **condition nécessaire à l'équilibre qui permet la vie.**

L'intégration du Soleil à la Terre illustre l'**omniprésence des cœurs** (noyaux) dans l'univers (dans chaque cellule, chaque arbre, chaque être, chaque astre, chaque galaxie, etc.), et la nécessité d'unir ceux-ci. **L'union des cœurs engendre la vie.**

Le cercle

Le **cercle**, élément fondamental de l'emblème, est le symbole de la **totalité** de ce qui existe.

Les grandes traditions spirituelles et philosophiques de l'humanité (spiritualités autochtones, holisme, théorie énergétique chinoise du yin et du yang, taoïsme, yoguisme, hindouisme, bouddhisme, théosophie, anthroposophie, transcendantalisme, etc.), de même que la physique quantique, ont mis en lumière l'**intrication de la totalité de ce qui existe dans l'univers.** Cette unité suprême sous-tend donc l'union de l'individuel et de l'universel, lesquels répondent aux mêmes lois. Ainsi, l'univers, et par conséquent tout ce qu'il comprend, est rythmé par l'alternance de phases de croissance et de décroissance. La vie n'est pas linéaire ; elle s'inscrit plutôt dans un **mouvement circulaire** qui compose des **cycles** (voir le texte sur le Soleil, plus haut). Les cycles sont l'une des manifestations du mouvement circulaire.

L'une des caractéristiques les plus originales de la société que nous formons est le délaissement de cette vision circulaire du monde au profit d'une vision plutôt linéaire.

Or, **notre manière de regarder influence notre manière de faire.** Ainsi, pour changer le monde, il faut d'abord changer de lunettes ! Sinon, on est condamné, malgré nous, à reproduire les mêmes modes de pensée, à employer les mêmes moyens d'action que ceux qui conduisent aux situations que nous dénonçons.

Le cercle représente donc, pour Les AmiEs de la Terre de Québec, **l'effort que nous devons faire pour changer le prisme à travers lequel nous appréhendons le monde et se doter, individuellement et collectivement, d'un mode de pensée holistique et de moyens d'action plus circulaires,** afin que ceux-ci soient en adéquation avec le mouvement imperturbable de l'univers.

L'arbre

L'**arbre** symbolise la **vie** et la **santé**. Par sa verticalité, il unifie la Terre et le Ciel. Ses ramifications (tant les branches que les racines) représentent le liant qui permet la connaissance et la sagesse, ainsi que l'établissement de relations entre toutes choses.

L'arbre représente, pour les AmiEs de la Terre de Québec, **notre ancrage dans notre milieu et le liant que nos actions doivent engendrer dans notre communauté.**

Les êtres

Les humains, ainsi que les animaux des milieux terrestre, aérien et aquatique, symbolisent **l'interdépendance de tous les êtres, la trame de nos relations.**

Les êtres représentent, pour les AmiEs de la Terre de Québec, **le souffle qui anime notre mouvement, soit l'implication et l'engagement des personnes qui le composent, ainsi que l'esprit qui le définit, soit la mission et les valeurs de l'organisme.** De plus, les êtres nous rappellent **notre responsabilité à l'égard de notre propre santé, de celle des êtres qui nous entourent, de même que de la santé du milieu qui nous accueille et dont nous devons prendre soin.**

Notre positionnement

We must learn to reawaken and keep ourselves awake, not by mechanical aids, but by an infinite expectation of the dawn, which does not forsake us in our soundest sleep. I know of no more encouraging fact than the unquestionable ability of man to elevate his life by a conscious endeavor. [...] To affect the quality of the day, that is the highest of arts. Every man is tasked to make his life, even in its details, worthy of the contemplation of his most elevated and critical hour.

HENRY DAVID THOREAU, Walden¹

Nos valeurs

Les quatre valeurs définies ci-dessous reprennent les quatre grands principes de l'écologie identifiés par Michel Jurdant dans *Le défi écologiste* (1988). Ayant lui-même fondé, avec d'autres pionniers, Les AmiEs de la Terre de Québec en 1978, il les a rendues inhérentes à notre mouvement.

Sagesse

Tendre vers la sagesse suppose le développement de l'être plutôt que de l'avoir. Il s'agit donc d'« élever non pas le niveau de vie, mais la qualité de l'existence »². Nous avons le devoir de nous éduquer et d'éveiller notre conscience individuelle ainsi que de participer à l'éveil de la conscience collective. Nos décisions et nos actions doivent être empreintes d'humilité et de sobriété. En ce sens, la sagesse est

¹ Henry David THOREAU (1992). *Walden and Resistance To Civil Government*, Second edition, A Norton Critical Edition (edited by William Rossi), New York, W. W. Norton & Company, p. 61 ("Where I Lived, and What I Lived For").

« Il faut que nous apprenions à nous réveiller, et à nous tenir éveillés, non pas grâce à des secours matériels, mais en restant dans une attente constante de l'aube, qui ne nous oublie pas, même au plus profond de notre sommeil. Je ne connais rien d'aussi encourageant que cette indéniable capacité chez l'homme d'élever sa vie par un effort conscient. [...] Transformer la qualité du jour, c'est là le plus noble des arts. Chaque homme a pour tâche de rendre sa vie, jusqu'au moindre détail, digne d'être contemplée par ses heures les plus élevées, les plus critiques. » (traduction de Germaine Landré-Augier, dans *Walden ou la vie dans les bois* (par Henry David Thoreau), paru aux éditions Climats (Flammarion) en 2015, p. 115).

² Swami CHINMAYANANDA (2012), *La Bhagavad Gîtâ. Commentaire du texte intégral*, Paris, Guy Trédaniel éditeur.

étroitement liée à la reconnaissance des limites des êtres humains et des milieux qui les accueillent. C'est pourquoi il est nécessaire de se questionner et de chercher systématiquement à développer notre connaissance ainsi que notre conscience. En matière d'écologie, l'application du principe de précaution est une expression de la sagesse.

Réciprocité

La recherche de la réciprocité implique la renonciation consciente aux rapports de domination et d'exploitation : ceux de l'humain sur la nature, des hommes sur les femmes, des riches sur les pauvres, de l'économie sur les autres dimensions de la société, etc. « La domination est une brisure de la réciprocité, et la réciprocité est nécessaire à la durée. Une civilisation ne peut être durable que si elle entretient une culture de la réciprocité. »³ Il est nécessaire d'adopter un mode de pensée holistique⁴ et de mener des actions qui tiennent compte de la trame de toutes nos relations. Il s'agit donc de prendre conscience de l'interaction, autrement dit de l'action réciproque, des êtres entre eux et de ceux-ci avec tout ce qui compose l'univers. La réciprocité permet l'équité.

Diversité

Le respect de la diversité, sous toutes ses formes, permet à la vie de perdurer. Valoriser la diversité, c'est aller dans le même sens que l'univers. Au contraire, la perte de diversité, tant dans la nature que dans la société (par exemple la tendance à l'homogénéité observée dans le contexte de la mondialisation, dans la sphère culturelle, dans l'agriculture industrielle, etc.), engendre des déséquilibres qui mettent en danger les êtres et leurs milieux de vie. La vie est multiple dans son UNICITÉ.

Autorégulation

L'autorégulation est la capacité d'un système à s'ajuster, sans secours extérieur, aux transformations qui lui sont propres afin d'assurer sa pérennité. Les AmiEs de la Terre de Québec préconisent ainsi des modes d'action doux orientés vers l'accompagnement de la nature plutôt que vers l'intervention intrusive. De même, les AmiEs de la Terre de Québec s'efforcent de créer un mouvement ayant la capacité, justement, de s'autoréguler (en expérimentant une structure et un mode de fonctionnement s'approchant le plus possible d'un système autorégulé). En écologie sociale, on reconnaît la valeur des choix individuels et collectifs en les mettant en relation avec la capacité des milieux sociaux et naturels d'accueillir ces choix.

³ Jean BÉDARD (2008). *Le pouvoir ou la vie. Repenser les enjeux de notre temps*, Anjou (Québec), Éditions Fides, p. 15.

⁴ Le holisme est une manière de penser qui envisage le monde, ou certains de ses aspects, de manière globale.

Notre modèle d'action

L'un des principaux devoirs des AmiEs de la Terre de Québec est de nous assurer que nos activités et interventions émergent de notre **milieu**⁵ et qu'elles y soient enracinées.

La permaculture est le modèle sur lequel prend appui l'action des AmiEs de la Terre de Québec. Voici les principes qui nous guident⁶ :

1. Valoriser l'être plutôt que l'avoir

Nos actions sont orientées vers l'expansion de l'être et la décroissance de l'avoir. Par conséquent, nous promovons la sobriété. Ce principe implique qu'il faille s'engager courageusement dans des démarches de transition, voire de décroissance, lorsqu'il y a rupture avec l'être au profit de l'avoir. Dans cet esprit, nous devons toujours favoriser des solutions modestes et conviviales et faire preuve de patience concernant leur déploiement, ce qui exige de fonder nos actions sur une vision à long terme. Mettre en œuvre des processus à petite échelle et à basse énergie nous porte à être vigilants, à mieux planifier nos actions et à mieux utiliser les ressources locales. On obtient alors des résultats plus durables.

2. Mettre à profit le changement et y réagir de manière créative

Nous devons nous accorder le temps de percevoir le changement ainsi que l'espace nécessaire pour y apporter des réponses créatives. Il n'est pas question ici d'être réactif, mais plutôt résilient. Pour ce faire, nous privilégions la perception globale et l'action locale.

3. Observer et accompagner

L'observation est le socle de l'apprentissage. En observant et en accompagnant la nature, et plus particulièrement le milieu qui nous accueille, il devient possible de concevoir des solutions et des stratégies adaptées aux situations. Il s'agit d'être en résonance avec notre milieu et à l'écoute de ses rétroactions.

4. Agir en harmonie avec les cycles de l'énergie

Afin d'assurer la pérennité de notre mouvement, nous devons savoir reconnaître les rythmes et les cycles auxquels sont soumis l'organisme et le milieu dans lequel il s'anime. De cette façon, nous serons mieux à même d'ajuster le degré de dispersion de notre énergie (disponible par l'entremise de nos ressources humaines, matérielles et financières) en fonction des périodes de croissance et de décroissance que nous traverserons.

5. Chercher à obtenir des résultats tangibles

Nous devons chercher à obtenir des résultats vraiment utiles à chaque étape du travail que nous entreprenons. Pour y arriver, il faut éviter l'éparpillement de nos actions, la dispersion de nos énergies.

6. Ne pas négliger l'ensemble au profit des détails

L'attention que nous portons aux détails et aux parties d'un tout nous fait perdre notre perception d'ensemble. En permaculture, la notion de système ne doit jamais être perdue de vue. Nous devons nous assurer de l'équilibre de notre système (c'est-à-dire notre mouvement, notre milieu ainsi que la trame

⁵ Cela renvoie au terme grec *οἶκος* signifiant demeure ou milieu, qui a permis de former le terme allemand *ökologie*, lequel a donné en français le mot écologie.

⁶ Inspirés des principes de la permaculture selon Richard TELFORD [permacultureprinciples.com] et ARCHIBIO [archibio.qc.ca], d'après David HOLMGREN (2010). *Permaculture : Principles and Pathways Beyond Sustainability*, Permanent Publications, 2nd édition.

des relations qui les animent), sans quoi le perfectionnement des détails ou des parties du système devient futile (lorsqu'ils sont considérés isolément).

7. Intégrer plutôt que séparer

Un système n'est pas uniquement composé d'éléments, mais aussi d'interrelations complexes. En intégrant nos actions et en les ancrant dans notre milieu, des relations se mettent en place entre les éléments, lesquels peuvent alors se renforcer mutuellement. Compartimenter à outrance nuit au bon fonctionnement de tout écosystème. Ainsi, « chaque élément doit remplir plusieurs fonctions et chaque fonction doit être assurée par plusieurs éléments ».

8. Utiliser les interfaces et valoriser les éléments en marge

Nous avons le devoir d'explorer ce qui se trouve en périphérie de notre mouvement. Les éléments en marge d'un système, ceux-là même qui sembleraient ne pas tout à fait en faire partie, ont une valeur intrinsèque. Ils méritent d'être mis en valeur tout autant que ceux qui y sont complètement intégrés. C'est souvent aux interfaces que se produisent les phénomènes les plus intéressants, les plus enrichissants, les plus diversifiés et les plus productifs d'un système. Notre manière de regarder les choses doit ainsi tenir compte de cet aspect, en évitant de faire des choix par discrimination. Il importe d'adopter un regard « rond », un mode de perception circulaire plutôt que linéaire, et de faire preuve de discernement. Le discernement est rendu possible par une connaissance juste et une conscience éclairée.

La Charte de la Terre

Les AmiEs de la Terre de Québec souscrivent à la Charte de la Terre (voir l'annexe), une déclaration de principes éthiques fondamentaux élaborée entre 1995 et 2000 grâce à une initiative de la société civile. Le Secrétariat de la Charte de la Terre internationale, basé à l'Université pour la Paix des Nations Unies, au Costa Rica, a notamment pour mission de promouvoir la mise en œuvre des principes de la Charte dans le monde⁷.

Remerciements

Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers toutes nos relations, qu'elles soient de nature sociale, écologique ou spirituelle, notamment nos ancêtres, nos parents, nos descendantEs, nos amiEs ainsi que tout ce qui compose la conscience universelle.

⁷ Pour en savoir davantage : www.chartedelaterre.org

Annexe



PREAMBULE

Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, le moment où l'humanité doit décider de son avenir. Dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile, le futur est à la fois très inquiétant et très prometteur. Pour évoluer, nous devons reconnaître qu'au milieu d'une grande diversité de cultures et de formes de vie nous formons une seule humanité et une seule communauté sur Terre partageant une destinée commune. Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. Dans ce but, il est impératif que nous, habitants de la Terre, déclarions notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie ainsi qu'envers les générations futures.

La Terre, Notre Foyer

L'humanité fait partie d'un vaste univers en évolution. La Terre, notre foyer, est vivante et abrite une communauté unique d'êtres vivants. Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie. La résilience de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques – une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. L'environnement de notre planète, y compris ses ressources limitées, est une préoccupation commune à tous les peuples de la terre. La protection de la vitalité, de la diversité et de la beauté de la Terre est une responsabilité sacrée.

La Situation Globale

Les modes de production et de consommation qui prévalent actuellement causent des dommages considérables à l'environnement, l'épuisement des ressources et la disparition massive de nombreuses espèces. Les communautés locales sont affaiblies. Les bénéfices du développement ne sont pas partagés d'une manière équitable et l'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. L'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont généralisés et causent de grandes souffrances. Une augmentation sans précédent de la population a surchargé les systèmes écologiques et sociaux. Les fondements de la sécurité planétaire sont menacés. Ces tendances sont dangereuses - mais ne sont pas inévitables.

Les Défis de l'Avenir

C'est à nous de choisir : former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et d'autrui ou bien à risquer notre propre destruction et celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous disposons des connaissances et des technologies suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire notre impact sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont interdépendants et ensemble, nous pouvons trouver des solutions intégrées.

La Responsabilité Universelle

Pour réaliser ces aspirations, nous devons choisir d'intégrer dans nos modes de vie le principe de la responsabilité universelle, se référant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul monde où le local et le mondial sont étroitement liés. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie.

L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers.

Il est urgent de bâtir d'une vision commune des valeurs fondamentales qui seront la base des principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui promeuvent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises, des gouvernements et des institutions transnationales.

PRINCIPES

I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE

1. Respecter la Terre et toute forme de vie.

- a. Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
- b. Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.

2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.

- a. Accepter que le droit de posséder, de gérer et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.
- b. Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.

3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.

- a. S'assurer que les communautés garantissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à tous les niveaux, et donnent à chacun la possibilité de développer pleinement son potentiel.
- b. Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens de subvenir à ses besoins de base de façon satisfaisante et écologiquement viable.

4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.

- a. Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.
- b. Transmettre aux générations futures les valeurs, traditions et institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.

Pour réaliser les quatre engagements généraux précédents, il est nécessaire d'adopter les principes suivants :

II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.

- a. Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.
- b. Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, dont les territoires sauvages et les zones marines, pour protéger les systèmes indispensables à la vie sur Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.
- c. Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
- d. Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement, et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.
- e. Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les ressources forestières et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
- f. Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.

6. Prévenir les dommages comme étant la meilleure méthode pour la préservation de l'environnement et, appliquer le principe de précaution lorsque les connaissances sont insuffisantes.

- a. Prendre les mesures permettant d'éviter tout dommage grave ou irréversible causé à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.
- b. Faire porter la charge de la preuve à ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
- c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.
- d. Prévenir la pollution de l'environnement, dans sa globalité et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.
- e. Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.

7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.

- a. Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.
- b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.
- c. Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
- d. Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et environnementales les plus élevées.
- e. Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.
- f. Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la suffisance des moyens matériels dans un monde aux ressources limitées.

8. Faire progresser le savoir sur la durabilité écologique et promouvoir le libre-échange et l'application élargie des connaissances acquises.

- a. Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.
- b. Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de toutes les cultures, lorsqu'elles contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.
- c. S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.

III. JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.

- a. Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à la sécurité alimentaire, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires sûres en allouant les ressources nationales et internationales nécessaires.
- b. Permettre à chaque personne d'accéder à l'éducation et aux ressources nécessaires pour assurer un mode de vie durable, et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.
- c. Reconnaître les ignorés, protéger les plus vulnérables, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.

10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.

- a. Promouvoir la répartition équitable des richesses au sein de chaque pays et entre les pays.
- b. Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.
- c. S'assurer que l'ensemble des échanges commerciaux favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.
- d. Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.

11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, à la santé et aux opportunités économiques.

- a. Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.
- b. Encourager la participation active des femmes dans tous les aspects de la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.
- c. Renforcer le cadre familial et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.

12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.

- a. Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, la langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.
- b. Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'aux pratiques traditionnelles et durables qui en découlent.
- c. Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel pour créer des sociétés durables.
- d. Protéger et restaurer les lieux d'une valeur exceptionnelle du point de vue culturel et spirituel.

IV. DÉMOCRATIE NON-VIOLENCE ET PAIX

13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et de responsabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.

- a. Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les projets et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.
- b. Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.
- c. Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.
- d. Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives indépendantes, incluant les compensations et réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.
- e. Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.
- f. Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux entités gouvernementales les plus aptes à les assumer.

14. Intégrer à l'éducation formelle et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.

- a. Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à une éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.
- b. Favoriser la contribution des arts, des sciences et des sciences humaines à l'éducation pour le développement durable.
- c. Renforcer le rôle des médias dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.
- d. Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.

15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.

- a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et empêcher qu'ils souffrent.
- b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de piégeage et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.

- c. Éviter ou éliminer, dans la mesure du possible, la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.

16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.

- a. Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples, entre tous les pays, et au sein de chaque pays.
- b. Mettre en place des stratégies globales et exhaustives pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.
- c. Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires à des projets pacifiques, notamment à la restauration écologique.
- d. Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.
- e. S'assurer que les espaces orbitaux et extra-atmosphériques, sont utilisés dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.
- f. Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de relations respectueuses envers soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.

LA VOIE DE L'AVENIR

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement. Un tel renouvellement est la promesse des principes de la Charte de la Terre. La tenue de cette promesse repose sur notre engagement à adopter et promouvoir les valeurs et objectifs de la Charte.

Cet engagement requiert un changement dans nos cœurs et dans nos esprits. Il requiert également un sens nouveau d'interdépendance mondiale et de responsabilité universelle. Nous devons développer et mettre en pratique, de façon imaginative, la vision d'un mode de vie durable à l'échelle locale, nationale, régionale, et internationale. Notre diversité culturelle est un héritage précieux et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. Nous devons approfondir et élargir le dialogue mondial à l'origine de la Charte de la Terre, car nous avons beaucoup à apprendre de la quête commune et perpétuelle de la vérité et de la sagesse.

Dans la vie, il existe souvent des tensions entre les valeurs les plus importantes. Cela peut impliquer des choix difficiles. Néanmoins, nous devons trouver des manières d'harmoniser la diversité avec l'unité, l'exercice de la liberté avec le bien commun, les objectifs à court terme avec les buts à long terme. Chaque personne, famille, organisation et communauté a un rôle primordial à jouer. Les arts, les sciences, les religions, les institutions éducatives, les médias, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les gouvernements sont appelés à faire preuve d'initiatives créatives. Le partenariat entre le gouvernement, la société civile et les entreprises est essentiel à une bonne gouvernance.

Pour bâtir une communauté universelle durable, les nations du monde doivent renouveler leur engagement envers les Nations Unies, honorer leurs obligations dans le cadre des accords internationaux existants et soutenir l'application des principes de la Charte de la Terre au moyen d'un instrument juridiquement contraignant à l'échelle internationale sur les questions d'environnement et de développement.

Faisons en sorte que notre époque soit reconnue dans l'histoire comme celle de l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, d'une ferme résolution d'atteindre la durabilité, de l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et de l'heureuse célébration de la vie.

Pour plus d'informations:

**Earth Charter International Secretariat
PO Box 138-6100, San José, Costa Rica
Tel: + 506 2205 9060
Fax: + 506 2249 1929
Email: info@earthcharter.org
www.earthcharter.org**



870, avenue De Salaberry, local 210
Québec (Québec) G1R 2T9